



Administration centrale



Paris, le - 7 JUIN 2018

M. Nicolas HULOT
Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire
246, boulevard Saint-Germain
75700 PARIS

M. Jacques MEZARD
Ministre de la Cohésion des Territoires
72, rue de Varennes
75700 PARIS

Messieurs les Ministres,

Chaque année, l'arbre de Noël du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires permet d'offrir un moment de convivialité en famille aux personnels de l'administration centrale.

En charge de la désignation du spectacle, la commission « œuvres sociales et collectives » du Comité d'action sociale (CLAS), composée de membres de l'administration et de représentants du personnel, a reçu, le 25 janvier dernier, plusieurs prestataires proposant des manifestations adéquates pour un arbre de Noël. De manière unanime, et sur la base de critères d'accessibilité, de capacité en termes d'accueil et d'originalité de la prestation, la commission a retenu la fête foraine du Parc Floral de Vincennes, pour la date du vendredi 7 décembre 2018.

Permettant de proposer un type de manifestation différent de 2016 et 2017, années pour lesquelles des spectacles de cirque avaient été retenus, le choix de la fête foraine répond par ailleurs à une attente des agents. Déjà sélectionnée en 2014, celle-ci est régulièrement redemandée par les personnels, notamment parce qu'elle permet de satisfaire toutes les tranches d'âge des enfants invités (de 3 à 12 ans) et d'offrir un environnement totalement privatisé.

Suite au choix de la commission, un acte d'engagement a été rédigé par le bureau des marchés de la Direction des Affaires Financières de nos ministères. Toutefois, le Directeur des Ressources Humaines a refusé de signer celui-ci, estimant qu'un marché public en procédure adaptée aurait dû être passé dans la mesure où le coût du spectacle sélectionné dépasse la somme de 25 000 euros.

Après expertise, le bureau des marchés et la Direction des Affaires Juridiques de nos ministères ont signifié au Directeur des Ressources Humaines qu'il n'était pas nécessaire de passer un marché en procédure adaptée dans la mesure où le spectacle sélectionné relève d'une prestation unique (exception prévue dans le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, article 30).

Malgré cet avis, et malgré son engagement pris en réunion plénière du Comité Central d'Action Sociale du 14 mars dernier, le Directeur des Ressources Humaines refuse toujours de signer l'acte d'engagement, sans avancer de raison particulière.

Les représentants du personnel voient dans cette prise de position une remise en cause de la légitimité du CLAS dans les modalités d'organisation de la manifestation « arbre de Noël » définies dans la note du 6 mai 2011. Nous y voyons par ailleurs et surtout le risque, si l'acte d'engagement n'est pas signé dans les prochains jours, que les agents et leur famille ne se voient offrir aucun spectacle de Noël en 2018.

Après avoir saisi la Secrétaire Générale par courrier en date du 19 avril 2018 sur cette question, et sans réponse de sa part à ce jour, nous nous permettons de solliciter une audience inter-syndicale urgente afin de garantir la réalisation du spectacle de Noël retenu par le CLAS pour les agents des deux ministères.

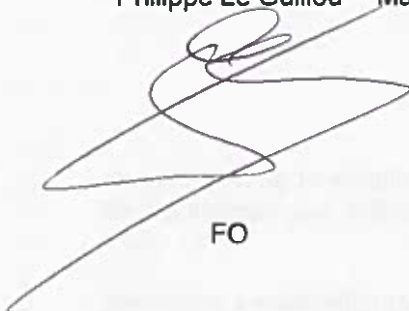
Comptant sur votre compréhension et dans l'attente de votre réponse favorable, l'ensemble des représentants du personnel vous prie d'agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de leur considération respectueuse.

Philippe Le Guillou

Marie-Christine Van Marle

Luc Bodinate

Dominique Vincent



FO



CGT



UNSA



CFDT